

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 26 novembre 2018

Le lundi vingt-six novembre deux mille dix-huit, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI^e arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Une convocation complémentaire a été adressé le 23 novembre.

Étaient présents :

M^{me} Danièle GIAZZI, M. Claude GOASGUEN, M. Jérémy REDLER, M^{me} Hanna SEBBAH, M^{me} Véronique BUCAILLE, M^{me} Véronique BALDINI, M. Antoine BEAUQUIER, M^{me} Sandra BOËLLE, M^{me} Caroline BRASSEUR, M^{me} Samia KARAM, M. Gérard GACHET, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, M^{me} Valérie BROS-KHOURY, M^{me} Marie-Hélène DORVALD, M. Thierry MARTIN, M. Éric HELARD, M^{me} Michèle ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Pierre GABORIAU, M^{me} Céline BOULAY-ESPERONNIER, M^{me} Julie BOILLOT, M^{me} Ann-Katrin JEGO, M. Guillaume FREREJEAN TAITTINGER, M. Michaël MIGUERES, M. Christophe GIRBE, M. David ALPHAND, M. Thomas LAURET, M. Pierre-Alain WEILL.

Absents ayant donné procuration :

M^{me} Béatrice LECOUTURIER, M. Yves HERVOUET DES FORGES, M^{me} Ghislaine SALMAT

Étaient excusés :

M. Emmanuel MESSAS, M. Grégoire CHERTOK, M^{me} Joséphine DE BEAUCORPS, M^{me} Hélène ZWANG, M. Jacques LEGENDRE, M^{me} Laurence THOUIN, M. Marc LUMBROSO,

Ordre du jour :

- **162018139** Désignation du secrétaire de séance.

M^{me} Danièle GIAZZI rapporteur.

- **162018140** Adoption du compte rendu de la séance du 9 novembre 2018.

M^{me} Danièle GIAZZI rapporteur.

- **2018 DAE 294** Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (46 322 euros) – Signature des conventions afférentes aux indemnités

M. Jérémy REDLER rapporteur.

- **2017 DAE 301** Subvention (5.000 euros) au groupement des commerçants de l'avenue de Versailles Auteuil Point du Jour pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (16^e).

M. Jérémy REDLER rapporteur.

- **2017 DAE 312** Subvention (7.100 euros) à l'association des commerçants du village d'Auteuil pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (16^e).

M. Jérémy REDLER rapporteur.

- **2018 DAE 331** Signature d'un avenant à chacune des trois conventions de délégation de service public des marchés découverts alimentaires et biologiques parisiens

M. Jérémy REDLER rapporteur.

- **2018 DAE 251** Prolongement du Tramway T3 Porte d'Asnières – Porte Dauphine (17e – 16e) : mise en place d'une nouvelle commission de règlement amiable pour l'indemnisation des entreprises

M^{me} Véronique BALDINI rapporteur.

- **2018 DVD 114** Réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle à Neuilly (92). Conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage et de gestion.

M^{me} Véronique BALDINI rapporteur.

- **2018 DU 180** Dénomination place Mike Brant (16e)

M^{me} Véronique BALDINI rapporteur.

- **2018 DFPE 170** Réalisation d'un multi-accueil de 36 places et d'un centre de PMI sur le site de la caserne Exelmans (16e) - convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/Département/Paris Habitat

M^{me} Sandra BOELLE rapporteur.

- **2018 DASCO 121** Caisse des Écoles (16e) -Subvention 2019 (3.353.411 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

M^{me} Samia KARAM rapporteur.

- **2018 DASCO 141** Caisse des Écoles (16^e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

M^{me} Samia KARAM rapporteur.

- **2018 DASCO 147** Caisses des Écoles-Modification du périmètre de financement du service public de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

M^{me} Samia KARAM rapporteur.

- **2018 DJS 251** Subvention (48.500 euros) au Paris Jean Bouin au titre de l'année 2019.

M^{me} Samia KARAM rapporteur.

- **2018 DLH 172** Réalisation 69-71, boulevard Exelmans (16e) d'un programme d'acquisition en VEFA de 25 logements sociaux (PLA-I) par Entreprendre pour Humaniser la Dépendance (EHD)

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur

- **2018 DLH 350** Réalisation, 45-57 boulevard Exelmans (16e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 41 logements sociaux (21 PLA I - 15 PLUS - 5 PLS) par Paris Habitat OPH.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur

- **2018 DLH 353** Réalisation, 45-57 boulevard Exelmans (16e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation d'un CHRS de 51 logements PLAI et d'une pension de famille de 22 logements PLAI par Habitation Confortable.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur

- **2018 DLH 224** Réalisation 42, rue du docteur Blanche (16e) d'un programme de construction neuve de 58 logements sociaux (29 PLA-I et 29 PLUS) par la RIVP

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur

- **2018 DLH 346** Réalisation, 1 rue Alfred Bruneau (16e) d'un programme de construction de 15 logements sociaux (9 PLA I et 6 PLUS) par Paris Habitat OPH

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur

- **2018 DLH 237** Programme d'acquisition-réhabilitation 92-116 et 118-144, boulevard Suchet (16e) confié à ELOGIE - SIEMP - Renouvellement des garanties accordées par la Ville à divers emprunts (7.731.914 euros)

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur

- **2018 DLH 381** Dispositif « Réparer et Embellir » : subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 16e arrondissement et géré par des bailleurs sociaux (22.887 euros).

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

- **2018 DCPA 19** Opération Site Tour Eiffel (7e, 15e, 16e) - Contexte, ambitions du projet, modalités de réalisation - Délégation de maîtrise d'ouvrage - Dépôt des autorisations administratives

M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteur.

Projets de délibérations du Conseil Départemental transmis pour information du Conseil d'arrondissement

- **2018 DFPE 9-G** Réalisation d'un multi-accueil de 36 places et d'un centre de PMI sur le site de la caserne Exelmans (16e) - convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/Département/Paris Habitat

M^{me} Sandra BOELLE rapporteur.

- **2018 DASES 365-G** Subventions (920 680 euros) à 57 associations et convention avec chacune d'entre elles pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

M. Antoine BEAUQUIER rapporteur.

- **2018 DASCO 60-G** Collèges publics parisiens - Subventions (481 608 euros) au titre du budget participatif

M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.

- **2018 DLH 11-G** Location de l'ensemble immobilier 45-57, bd Exelmans (16e) à Paris Habitat OPH - bail emphytéotique, convention d'occupation du domaine public.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M^{me} GIAZZI constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18 heures.

- **162018139** Désignation du secrétaire de séance.

M^{me} Danièle GIAZZI rapporteur.

Sur proposition de M^{me} GIAZZI, M^{me} SEBBAH est désignée secrétaire de séance.

- **162018140** Adoption du compte rendu de la séance du 9 novembre 2017.

M^{me} Danièle GIAZZI rapporteur.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles observations à propos de ce document.

En l'absence de remarques, sur proposition de M^{me} GIAZZI et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16^e arrondissement adopte le compte rendu de la séance du 9 novembre 2018.

- **Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 23 novembre 2018 selon les critères d'urgence**

M^{me} Danièle GIAZZI rapporteur.

M^{me} GIAZZI précise qu'il est nécessaire d'adopter cet ordre du jour complémentaire, dans la mesure où la Mairie de Paris n'a communiqué à la Mairie du 16^e que vendredi les délibérations qu'elle voulait voir présenter ce jour.

En l'absence de remarques, sur proposition de M^{me} GIAZZI et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16^e arrondissement adopte l'ordre du jour complémentaire du 23 novembre 2018 selon les critères d'urgence.

- **2018 DAE 294** Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (46322,00 euros) - Signature des conventions afférentes aux indemnités

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. REDLER pour la présentation de cette délibération.

M. REDLER rappelle qu'il s'agit d'une délibération devenue classique depuis les dernières séances du Conseil d'arrondissement, qui permet d'attribuer des indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens, afin de les indemniser et de couvrir leurs manques à gagner à la suite des changements des kiosques.

M. REDLER ajoute que cela concerne aujourd'hui le kiosque situé au 78 avenue Mozart, et demande au Conseil d'émettre un vote favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI le remercie et s'enquiert d'éventuelles observations ou avis défavorables sur ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2018 DAE 294 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2018 DAE 301** Subvention (5.000 euros) au groupement des commerçants de l'avenue de Versailles Auteuil Point du Jour pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (16e).

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M. REDLER pour la présentation de cette délibération.

M. REDLER explique qu'il s'agit également d'une délibération classique, visant à attribuer une subvention de 5.000 euros au groupement des commerçants de l'avenue de Versailles-Auteuil-Point du Jour, au titre des illuminations de fêtes de fin d'année.

M^{me} GIAZZI le remercie et s'enquiert d'éventuelles observations ou questions à propos de ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2018 DAE 301 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2018 DAE 312** Subvention (7.100 euros) à l'association des commerçants du village d'Auteuil pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (16e).

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M. REDLER pour la présentation de cette délibération.

M. REDLER indique qu'à l'instar de la délibération précédente, il s'agit d'attribuer une subvention de 7.100 euros à l'association des commerçants du village d'Auteuil au titre des illuminations des fêtes de fin d'année 2018. Il demande au Conseil d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI le remercie et s'enquiert d'éventuelles observations à propos de cette délibération.

Le projet de délibération 2018 DAE 312 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2018 DAE 331** Signature d'un avenant à chacune des trois conventions de délégation de service public des marchés découverts alimentaires et biologiques parisiens

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M. REDLER pour la présentation de cette délibération.

M. REDLER précise qu'il s'agit de signer un avenant à chacune des trois délégations de service public des marchés découverts alimentaires et biologiques parisiens : il rappelle qu'un débat avait eu lieu lors de la dernière séance du Conseil d'arrondissement autour du projet de la Ville de Paris de passer de trois à deux délégataires, projet auquel les élus de la majorité s'était opposée.

Pour autant, M. REDLER explique que le but de cette délibération vise simplement à prolonger de deux mois la durée actuelle des conventions de délégation de service public des actuels délégataires, c'est-à-dire du groupe DADOUN en ce qui concerne le 16^e. arrondissement.

Dans ce cas précis, il demande au Conseil d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI le remercie et s'enquiert d'éventuelles questions sur ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2018 DAE 312 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2018 DAE 333** Convention d'offre de concours du réaménagement d'un local de la Halle Saint-Didier situé 25 rue Mesnil Paris (16^e)

M. Jérémie REDLER rapporteur.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M. REDLER pour la présentation de cette délibération.

M. REDLER indique que cette délibération concerne l'ancien marché couvert de la halle Saint-Didier et a pour but d'autoriser la Maire de Paris à signer une convention d'offre de concours afin d'autoriser l'association consistoriale israélite de Paris à déposer une demande d'autorisation en vue de réaliser des travaux, et à occuper les locaux à titre gratuit pendant les travaux.

Il demande au Conseil d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI le remercie et s'enquiert d'éventuelles questions.

Le projet de délibération 2018 DAE 333 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2018 DAE 251** Prolongement du Tramway T3 Porte d'Asnières – Porte Dauphine (17^e – 16^e) : mise en place d'une nouvelle commission de règlement amiable pour l'indemnisation des entreprises

M^{me} Véronique BALDINI rapporteur.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BALDINI pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BALDINI indique que cette délibération concerne la mise en place d'une nouvelle commission de règlement amiable pour l'indemnisation des entreprises dans le cadre de l'extension du tramway jusqu'à la Porte Dauphine : elle précise qu'il s'agit d'une délibération technique sur laquelle le Conseil peut émettre un avis favorable, d'autant qu'il n'existe dans le 16^e arrondissement que très peu de commerces sur le linéaire concerné.

M^{me} GIAZZI la remercie et donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET rappelle que ce qui est prévu sur le tronçon qu'il restera à couvrir entre la Porte Dauphine et le Pont du Garigliano, c'est-à-dire un bus à haut niveau de service, sachant qu'il ne sera peut-être même pas à haut niveau de service, lui paraît très insuffisant par rapport aux besoins des Parisiens, des habitants du 16^e arrondissement et également des Boulonnais.

Il rappelle que la ligne 9 du métro est saturée aux heures de pointe, qu'il existe des difficultés au niveau de la circulation automobile et qu'il faut absolument faire œuvre commune pour essayer d'obtenir de la Ville, de la Région et de l'Etat le bouclage du tramway T3, qui constituait un engagement de campagne de M^{me} HIDALGO, mais qui, à ce stade, n'a été tenu ni par M^{me} HIDALGO ni par M^{me} PECRESSE.

M^{me} GIAZZI le remercie et donne la parole à M. GOASGUEN.

M. GOASGUEN est d'avis que M. LAURET a décidément une mémoire sélective : il rappelle que le Conseil, après une longue discussion, notamment avec une association de riverains, avait décidé de la prolongation du tramway T3, qui est de bonne qualité et acceptée par tout le monde. Il rappelle que M. LAURET avait été associé à cette délibération, et qu'une longue discussion « positive » avait également eu lieu avec M. NAJDOVSKI. M. GOASGUEN rappelle également que la Mairie du 16^e arrondissement s'était opposée, dans ce cadre, à la Mairie du 17^e arrondissement, ayant sur ce projet des vues différentes de celle-ci. Selon M. GOASGUEN, il s'agit d'une très belle réalisation.

Quant à la réalisation qu'évoque M. LAURET, celui-ci ayant tout à coup un « retour de grâce » pour le programme de M^{me} HIDALGO, M. GOASGUEN précise qu'il n'avait pas le sentiment que ce « retour de grâce » était général : il est simplement « à éclipse », selon lui. Pour l'instant, M. GOASGUEN propose de se contenter de la prolongation du tramway T3 jusqu'à la Porte Dauphine, qui constitue une très belle réalisation, qui va aider les habitants du 16^e arrondissement.

M. GOASGUEN pense également que M. LAURET n'est pas sans savoir que tout le transfert entre la Porte Dauphine et le Pont du Garigliano sera très compliqué à mettre en œuvre et que ni la Ville de Paris, ni la Région d'Île-de-France, ni l'Etat, ne sont prêts à se mettre dans la situation qu'engendrerait une telle opération, qui ne répondrait d'ailleurs pas à un besoin immédiat.

M. GOASGUEN invite donc M. LAURET, s'il a encore un peu d'influence sur M^{me} HIDALGO, à tenter de convaincre cette dernière de renoncer à son programme initial.

M^{me} GIAZZI le remercie et donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL convient que, lorsque les choses aboutissent, il est bien de le dire : avoir gagné l'arrivée du tramway de la Porte Maillot à la Porte Dauphine est une victoire pour l'arrondissement, et également pour les étudiants : il faut le souligner, selon lui.

Par ailleurs, si l'idée d'aller jusqu'au Pont du Garigliano n'est pas abandonnée, M. WEILL confirme que cette opération est compliquée, comme l'a fait remarquer M. GOASGUEN, non seulement d'un point de vue technique, ce que tous savaient déjà, mais également en raison de la façon dont l'étude est réalisée. En effet, il précise que cette étude est réalisée sur la base du nombre de personnes desservies sur le trajet du bus. Or il rappelle être intervenu il y a peu de temps pour faire remarquer que le 16^e arrondissement étant aussi le lieu de grandes manifestations sportives, et qu'il était nécessaire que ces fréquentations, certes événementielles mais néanmoins régulières, puissent être également prises en compte dans le cadre de l'étude, de façon à ce que ces jours de grande affluence, les Parisiens disposent de moyens de transport collectif qui soient suffisants.

M. WEILL confirme cependant que ce projet est techniquement compliqué à mettre en œuvre, et ajoute que la diminution du financement inhérent, décidée au niveau de la Région, ne facilite pas cette mise en œuvre.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M. LAURET.

M. LAURET confirme que tous se félicitent de la prolongation du tramway jusqu'à la Porte Dauphine, qui sera effective, au mieux, en 2024.

En revanche, il rappelle aux élus du Conseil qu'ils avaient tous eu, en 2014, une position favorable vis-à-vis du bouclage du tramway et que M. GOASGUEN avait inscrit ce sujet parmi ses propositions de campagne. M. LAURET est d'avis que la question qui se pose est simple et annonce d'ailleurs que son groupe En Marche la réinscrira dans son programme de campagne pour 2020.

En effet, M. LAURET constate que sur la base d'études déjà anciennes, il est considéré que le nombre de personnes qui utiliseraient ce tronçon entre le Pont du Garigliano et la Porte Dauphine serait insuffisant. Selon lui, cela constitue une erreur gravissime, car ne pas assurer cette liaison nécessitera de faire le tour complet de Paris, afin de monter jusqu'à la Porte Dauphine lorsque l'on arrivera au Pont du Garigliano, ou pour descendre jusqu'au Pont du Garigliano lorsque l'on arrivera de la Porte Dauphine, puisqu'il n'est pas possible de couper le Sud de l'arrondissement.

Au regard de l'histoire du métro, du tramway et de la Petite ceinture, M. LAURET rappelle que c'est bien en raison de cette coupure intervenue en 1944 au moment du bombardement du tronçon situé boulevard Exelmans, que la Porte d'Auteuil est devenue un terminus et que la fréquentation a diminué jusqu'à la création du RER, qui a coupé le trajet pour rejoindre la Maison de la Radio.

En conséquence, le Sud de l'arrondissement a été pénalisé depuis 1945 par cette affaire et avec l'arrêt en 1989 du train de la Petite Ceinture : M. LAURET est d'avis qu'il faut renouer avec cette logique initiale qui permettait à tous les habitants du 16^e arrondissement...

M^{me} GIAZZI interrompt M. LAURET pour lui rappeler que cette délibération ne concerne que la mise en place de la nouvelle Commission de règlement amiable et propose de ne pas refaire tout l'historique de ce dossier, compte tenu notamment des nombreux sujets inscrits à l'ordre du jour qui ne manqueront pas, selon elle, de donner lieu à de longs débats.

M. LAURET reconnaît qu'il s'éloigne un peu du sujet, mais précise qu'il souhaite malgré tout obtenir l'appui des constructifs de droite comme de gauche, afin d'arriver à une solution logique. Il rappelle que le T3 représente plus de 300 000 usagers par jour et qu'il faut donc absolument finaliser cette boucle : or aujourd'hui, pour des raisons probablement économiques, selon lui, cette opération semble être repoussée aux calendes grecques. M. LAURET s'enquiert donc de la position de Madame le Maire à ce sujet.

M^{me} GIAZZI le remercie et donne la parole à M^{me} BOILLOT.

M^{me} BOILLOT fait remarquer que M. LAURET promet donc, dans un futur programme municipal, l'abattage de centaines d'arbres entre Porte d'Auteuil et Porte Dauphine, afin d'installer les caténaires nécessaires à la construction de ce tronçon du tramway.

M. LAURET demande à M^{me} BOILLOT si elle est favorable à ce projet.

M^{me} BOILLOT répond qu'à ce prix-là, elle ne peut y être favorable, considérant que la présence de centaines d'arbres sur ce secteur n'a pas de prix. Par ailleurs, elle invite M. LAURET à aller prendre le tramway T3 sur le nouveau tronçon qui a été créé et d'observer la requalification qui a été effectuée avec l'arrivée du tramway : selon M^{me} BOILLOT, ce qui a été fait en matière de rénovation de ces secteurs est « extraordinaire », et elle ne pense franchement pas que le secteur des Maréchaux, à ce niveau-là, mérite l'arrivée du tramway. En effet, selon M^{me} BOILLOT, il ne s'agirait pas d'une requalification, puisque ce secteur serait défiguré par la disparition de cette centaine d'arbres centenaires. De plus, M^{me} BOILLOT rappelle que techniquement, il est impossible d'avoir une autre technologie de mise en œuvre de tramway et qu'il n'existera donc pas une rupture de charge à partir de la Porte Dauphine pour boucler la ligne jusqu'au Pont du Garigliano.

En conclusion, M^{me} BOILLOT confirme donc qu'en 2020, M. LAURET proposera l'abattage de centaines d'arbres pour créer le nouveau tramway sur ce tronçon.

M. LAURET prend note de l'opposition de M^{me} BOILLOT à ce projet.

M^{me} BOILLOT confirme qu'elle s'y oppose, dans la mesure où elle connaît bien ce dossier.

M^{me} GIAZZI met aux voix cette délibération concernant l'indemnisation des entreprises, et s'enquiert d'éventuels avis défavorables ou d'éventuelles abstentions.

Le projet de délibération 2018 DAE 251 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2018 DVD 114** Réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle à Neuilly (92). Conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage et de gestion.

M^{me} Véronique BALDINI rapporteur.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BALDINI pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BALDINI indique que cette délibération porte sur le réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle à Neuilly et que ce projet vise à la reconquête urbaine et paysagère de ces contre-allées, pour donner une nouvelle image de cette avenue Charles de Gaulle à Neuilly. Or dans la mesure où cette avenue arrive, à un moment, dans le 16^e arrondissement, le Conseil propose, afin qu'il existe une continuité, de passer une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage. Elle ajoute qu'il s'agit d'une délibération technique et qu'il est possible d'émettre un avis favorable sur celle-ci.

M^{me} GIAZZI met aux voix cette délibération, et s'enquiert d'éventuels avis défavorables ou d'éventuelles abstentions.

Le projet de délibération 2018 DVD 114 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **2018 DU 180** Dénomination place Mike Brant (16e)
M^{me} Véronique BALDINI rapporteur.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BALDINI pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BALDINI pense que les élus ont en mémoire le vœu formulé par ce Conseil au mois de décembre 2017 par le biais duquel le Conseil proposait de rendre hommage au chanteur Mike Brant. Elle annonce qu'un endroit a été trouvé, à l'emprise se trouvant au carrefour des rues Spontini, Dufrénoy, et Benjamin Godard, où se trouvent une boutique Nicolas et la Maison Boissier : il est donc proposé de donner à ce carrefour le nom de Mike Brant et M^{me} BALDINI suggère d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI demande à M. FREREJEAN TAITINGER, qui était porteur de ce vœu en décembre 2017, s'il est satisfait de cette décision.

M. FREREJEAN TAITINGER répond par l'affirmative.

M^{me} GIAZZI met aux voix cette délibération et s'enquiert d'éventuelles oppositions.

Le projet de délibération 2018 DU180 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **2018 DFPE 170** Réalisation d'un multi-accueil de 36 places et d'un centre de PMI sur le site de la caserne Exelmans (16e) - convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/Département/Paris Habitat
M^{me} BOELLE rapporteur.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BOELLE pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BOELLE propose de coupler cette délibération avec la suivante, la DFPE 9G, puisqu'elle concerne la création d'un centre PMI et d'un multi-accueil de 36 places dans la caserne Exelmans : elle précise que le centre de PMI est actuellement situé rue Claude Terrasse et que l'idée serait donc de reloger ce centre de PMI dans la caserne Exelmans, et de créer un éventuel multi-accueil de 36 places.

Elle précise que beaucoup de questions se posent autour de ce projet, puisque rien n'est défini actuellement et que dans le détail de la délibération, il est écrit que la livraison du centre de PMI et du multi-accueil de 36 places serait prévue pour septembre 2022.

M^{me} BOELLE se demande pourtant comment il sera possible, compte tenu de l'installation des migrants dans la caserne, de livrer ces deux équipements en septembre 2022.

D'autre M^{me} BOELLE constate que la délibération n'est pas très claire, puisqu'actuellement, le centre de PMI de la rue Claude Terrasse cohabite avec une halte-garderie : or elle n'a pas, à ce jour, de précisions sur l'avenir de la halte-garderie située rue Claude Terrasse.

M^{me} BOELLE annonce que compte tenu de ces nombreuses incertitudes, elle n'est pas du tout favorable à cette délibération.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles remarques et donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET entend que M^{me} BOELLE n'a aucune certitude quant à l'avenir de la crèche ou des places-relais de la rue Claude Terrasse, alors qu'il croit comprendre à la lecture de la délibération qu'il s'agit de réadapter ou de réinstaller le centre de PMI et de réaliser ce multi-accueil de 36 places. Il demande à M^{me} BOELLE si elle pense, ou si elle craint, que le lieu de la rue Claude Terrasse soit supprimé : M. LAURET souhaiterait donc avoir des précisions sur le statut du centre d'accueil actuel, et demande, par exemple, si celui-ci correspond à un bail pris par la Mairie de Paris en même temps que la PMI.

M^{me} BOELLE répond que les dernières précisions fournies l'après-midi même par la DFPE ne sont pas vraiment des précisions, puisque les gens de la DFPE ne savent pas du tout quel sera l'avenir de la halte-garderie de la rue Claude Terrasse : soit celle-ci sera supprimée, et il sera possible de dire qu'elle sera convertie en un multi-accueil, soit elle sera maintenue. Elle confirme cependant n'avoir aucune précision à ce sujet, à ce stade.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL trouve que les choses sont tout de même relativement claires, dans la mesure où cela a été confirmé par le Préfet de région lors de la réunion qu'ils ont tenu à la caserne Exelmans : l'idée est d'occuper la caserne avec le centre d'accueil uniquement pendant les deux ans qui, de toute façon, servent à obtenir les autorisations de travaux pour ce qui était initialement prévu.

Concernant le centre Claude Terrasse, M. WEILL fait remarquer que celui-ci est vieillissant et en mauvais état, et qu'il est proposé de ramener ce centre vers l'ancienne caserne, où un nouveau programme de logements et de crèche est prévu : il fait donc sens, selon lui, de construire l'ensemble, de façon à ce que cela puisse être fait à l'occasion de ces travaux, avec des immeubles nouveaux.

En effet, M. WEILL rappelle que tous savent que la façade de la caserne sera conservée et que des immeubles nouveaux seront construits, sur l'arrière, ainsi que ce multi-accueil qui remplacerait le centre Claude Terrasse.

M. GOASGUEN se demande où M. WEILL a-t-il lu que le centre serait libéré dans deux ans, si ce n'est dans l'affirmation du Préfet de région. Or M. GOASGUEN fait remarquer que le même Préfet de région avait également annoncé que le centre du bois de Boulogne serait en place durant trois ans, que cela fait trois ans que celui-ci a ouvert et qu'il n'est pourtant apparemment pas question de le fermer.

M. GOASGUEN constate qu'il est donc proposé de créer cela, après les élections municipales, sous le maquillage d'une décision administrative dont il croit qu'elle est complètement fictive, ce que ne fait que confirmer la réponse de M^{me} BOELLE, puisque la DFPE n'est elle-même pas informée de ce qu'il va se passer.

Il est donc proposé en réalité de dire aux élus qu'à Exelmans ils ont été mis devant le fait accompli, ayant remplacé un endroit qui était constructible par la mise en place d'un centre d'hébergement sans

leur demander leur avis. Il leur est dit que cela durera deux ans, et qu'au bout de deux ans, s'ils sont gentils, peut-être ce centre partira.

Or M. GOASGUEN constate que M. WEILL propose au Conseil d'accepter, par le biais d'un procédé assez déloyal, qu'il soit possible de dire dans deux ans que cela ne dura que deux ans, en prenant pour preuve le fait que des textes ont été votés qui permettent d'avoir des constructions au bout de deux ans.

M. GOASGUEN fait remarquer qu'il doit exister un minimum de fiabilité au sein de l'administration, alors que cela relève là de la supercherie absolue. Il ajoute que ce n'est pas seulement le cas de l'affaire « Terrasse », mais de l'ensemble de cette délibération, qui lui semble profondément malhonnête : il pense qu'en vérité, la Ville de Paris et le Préfet sont très embêtés par cette histoire de caserne et qu'il va être expliqué qu'en réalité, malgré l'absence de consultation générale, ils auront dans deux ans des bâtiments très attractifs.

Aussi M. GOASGUEN pense-t-il qu'il aurait été tout autant possible d'installer une succursale du Louvres, de la Tour Eiffel ou du Trocadéro : il est ainsi donné aux élus la possibilité de faire croire aux habitants du 16^e arrondissement qu'ils n'ont pas été lésés, uniquement parce que le Préfet de région a annoncé que dans deux ans, peut-être, le centre partira.

En conclusion, M. GOASGUEN précise être partagé, sachant que dans la mesure où il estime M. WEILL il ne souhaite pas lui faire de procès d'intention : ainsi, soit celui-ci est naïf, soit il est complice, mais dans les deux cas de figure, M. GOASGUEN l'invite à réviser sa note.

M^{me} GIAZZI le remercie et donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL se dit heureux que M. GOASGUEN l'estime et qu'il le pense à la fois naïf et complice. En revanche, il n'est, selon lui, pas possible à la fois de dire, lorsque le Préfet de région donne l'assurance que le programme prévu pour dans deux ans se fera, que ce n'est pas possible, au motif que les délibérations concernant la crèche et les logements ne seront passées ni en Conseil d'arrondissement ni au Conseil de Paris, et de dire lorsque ces délibérations arrivent au Conseil d'arrondissement pour aller au Conseil de Paris, qu'il s'agit à nouveau d'une preuve qu'il existe une duplicité et une complicité. A ses yeux, il est, au contraire, apporté ce soir la preuve que la procédure se fait normalement, puisque la délibération est présentée en Conseil d'arrondissement, puis en Conseil de Paris, et que cette opération se fera.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET lit dans l'exposé des motifs que « *La parcelle est par ailleurs proche du centre de PMI, 35 rue Claude Terrasse ; cette opération fournit donc l'occasion de reloger cet équipement vétuste en libérant la parcelle en question, qui pourra ainsi être affectée à d'autres usages et voir son potentiel constructible valorisé par un programme de logements.* ». M. LAURET en conclut qu'au 35 rue Claude Terrasse, l'idée est de supprimer l'immeuble et d'en faire un immeuble de logements sociaux supplémentaires. Selon lui, la réponse à la question de savoir si une halte-garderie va persister en cet endroit se trouve donc dans la délibération.

Pour le sujet concernant le Conseil, c'est-à-dire la création d'une halte-garderie de 36 places, ou la relocalisation d'une halte-garderie de 36 places et d'un nouveau centre de PMI installé dans des locaux tout neufs dans la caserne Exelmans, M. LAURET se dit très clairement favorable à cette délibération, car ce projet est positif pour le Sud de l'arrondissement.

Il ajoute que les enfants vont, semble-t-il accéder plus tôt à la maternelle et qu'il y aura donc de la place dans les haltes-garderies.

M. LAURET confirme donc qu'il votera favorablement cette délibération positive pour le Sud de l'arrondissement.

M^{me} GIAZZI met aux voix cette délibération et s'enquiert d'éventuels avis favorables et d'éventuelles abstentions.

Le projet de délibération DFPE 170 mis aux voix par Mme GIAZZI est rejeté à la majorité du Conseil d'arrondissement (3 avis favorables)

- **2018 DASCO 121** Caisse des Écoles (16^e) -Subvention 2019 (3.353.411 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

M^{me} Samia KARAM rapporteur.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} KARAM Pour la présentation de cette délibération.

M^{me} KARAM propose de présenter à la fois les délibérations DASCO 121 et DASCO 141, qui appartiennent à la même famille, sachant que la délibération 121 concerne la subvention de 3 353 411 euros pour la restauration scolaire, périscolaire et extra-scolaire et qu'il s'agit d'un nouveau mode de calcul de la subvention de restauration scolaire affectée à la Caisse des écoles.

M^{me} KARAM rappelle, en effet, qu'auparavant, cette subvention était basée sur le prix de revient réel des repas, duquel était défalquée la part des familles. Or cette subvention est maintenant calculée en fonction d'un dialogue de gestion avec chaque Caisse des écoles et le montant qui a été attribué au 16^e, de 3 352 411 euros ne tient pas compte de toutes les actions sociales menées par le 16^e arrondissement, notamment en matière de dictionnaires, de sport pour tous, de livres, de jouets, de vêtements et de chaussures : cela signifie, aux yeux de M^{me} KARAM, que la Ville de Paris se désengage complètement au niveau de l'action première des Caisses des écoles, qui est l'action sociale et qu'elle ne donne désormais au 16^e que la subvention pour la restauration scolaire.

En conséquence, si le 16e arrondissement souhaite poursuivre l'action sociale vers les familles les plus défavorisées de l'arrondissement, il doit puiser dans ses réserves, en sachant que ces réserves ne sont pas illimitées.

M^{me} KARAM confirme donc que cette subvention est inférieure à celle que l'arrondissement attendait et qu'un déficit de 58 000 euros en découlera pour celui-ci.

Malgré tout, puisque le 16^e arrondissement ne peut pas refuser cette subvention, M^{me} KARAM propose au Conseil de voter favorablement cette délibération.

M^{me} GIAZZI la remercie et, constatant l'absence d'interventions, s'enquiert d'éventuels avis défavorables ou d'éventuelles abstentions.

Le projet de délibération DASCO 121 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2018 DASCO 141** Caisse des Écoles (16^e) -Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

M^{me} Samia KARAM rapporteur.

M^{me} GIAZZI demande confirmation que le vote des élus est le même sur cette délibération que sur la délibération précédente.

Le projet de délibération DASCO 141 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2018 DASCO 147** Caisses des Écoles-Modification du périmètre de financement du service public de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

M^{me} Samia KARAM rapporteur.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} KARAM pour la présentation de cette délibération.

M^{me} KARAM indique que cette délibération consiste en une modification du périmètre de financement du service public de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire : il s'agit d'une délibération-cadre qui propose la gratuité des repas aux personnels des cantines scolaires. M^{me} KARAM ajoute que le montant des repas des personnels est intégré dans la précédente subvention qui vient d'être votée par le Conseil et propose de voter favorablement cette subvention.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles remarques ou questions et donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET souhaite poser une question globale sur le financement et la politique menée par la majorité municipale : il demande où en sont le 16^e arrondissement et la Caisse des écoles du 16^e en matière de cuisine Bio, de restauration Bio et de labellisation Bio.

M^{me} KARAM répond que la Mairie du 16^e arrondissement communique beaucoup sur ce sujet à travers les réseaux sociaux et dans les divers journaux, et rappelle que la Caisse des écoles du 16^e a voté deux ans auparavant un budget pour mettre en place 50 % d'alimentation durable, sachant que dans le 16^e, contrairement à d'autres arrondissements, le menu a cinq composantes et coûte donc forcément plus cher.

Or elle explique que la Caisse des écoles du 16^e se heurte à un problème d'approvisionnement, puisqu'elle a privilégié les circuits courts : ainsi, le 16^e a le budget et a mis en place les marchés publics idoines, mais selon les jours et selon la capacité d'approvisionnement, cette part d'alimentation durable oscille entre 30 % et 50 %.

M. LAURET demande comment se situe le 16^e par rapport aux autres arrondissements.

M^{me} KARAM répond qu'il est dur de se comparer aux autres arrondissements, notamment dans la mesure où ils proposent, comme le fait le 17^e arrondissement par exemple, des menus à quatre composantes : si le 16^e décide demain de proposer un menu à quatre composantes, il pourra avoir 50 % à 60 % d'alimentation durable. Ainsi, les pourcentages sont assez biaisés et M^{me} KARAM est d'avis qu'il faut regarder dans le détail tout ce que fait le 16^e arrondissement, sachant qu'il propose par exemple, depuis deux ou trois ans, 100 % d'alimentation durable concernant les fruits et les légumes frais : tout ce qui est frais est à 100 % Bio.

Enfin, M^{me} KARAM souligne la taille particulièrement importante de la Caisse des écoles du 16^e, qui sert chaque jour 7.000 repas, ce qui fait qu'elle ne peut être comparée avec une toute petite Caisse des écoles. Compte tenu du nombre d'enfants, M^{me} KARAM estime que la Caisse des écoles du 16^e se situe dans une bonne fourchette : elle souhaiterait aller encore au-delà de ce qu'elle fait mais est confrontée à un problème d'approvisionnement.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuels avis défavorables ou d'éventuelles abstentions.

Le projet de délibération DASC0 147 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **2018 DJS 251** Subvention (48.500 euros) au Paris Jean Bouin au titre de l'année 2019.
M^{me} Samia KARAM rapporteur.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} KARAM pour la présentation de cette délibération.

M^{me} KARAM indique que cette subvention de 48.500 euros revient chaque année et qu'il s'agit là de la subvention accordée au titre de l'année 2019 : la majeure partie de celle-ci est accordée au Paris

Jean Bouin pour son activité de hockey sur gazon, puisqu'il s'agit de l'un des seuls clubs de la capitale à proposer ce sport.

Elle ajoute que depuis le mois de septembre 2017, la section hockey propose d'ailleurs aux personnes sans abri et réfugiées du centre d'hébergement de la Porte de Passy de participer à certains entraînements.

M^{me} KARAM précise que le montant de cette subvention est identique à celui de 2018, mais s'avère en baisse par rapport au montant des subventions de 2017 et de 2016, qui était de 50.000 euros : la Mairie du 16^e arrondissement ne parvient pas à comprendre la raison de cette baisse, puisqu'entre temps, le Paris Jean Bouin, et notamment sa section hockey, a multiplié les actions sociales et envers les personnes handicapées, puisqu'il propose également, depuis deux ans, du hockey adapté.

Selon M^{me} KARAM, il serait correct de revenir à une subvention de 50 000 euros pour l'année 2020.

Par ailleurs, elle dit être gênée par le fait que cette délibération évoque encore une fois le *clubhouse* et le lieu de stockage, alors que cela fait trois ans ou quatre ans qu'il existe l'intention de créer ce *clubhouse* et ce lieu de stockage, et qu'au-delà des intentions, il ne se passe rien.

Or M^{me} KARAM indique être très souvent interpellée par le Paris Jean Bouin à propos de ce *clubhouse* et de ce lieu de stockage, et profite donc de cette délibération pour rappeler le vœu que ces deux équipements soient effectivement réalisés, au-delà de leur simple évocation dans des délibérations.

M^{me} KARAM invite toutefois le Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

M^{me} GIAZZI la remercie : elle met aux voix cette délibération et s'enquiert d'éventuelles questions et d'éventuels avis défavorables.

Le projet de délibération 2018 DJS 251 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2018 DJS 269** Fronton et Trinquet de Paris (16^e) - Convention d'occupation précaire et temporaire du domaine public avec la SAS Trinquet Village

M^{me} Samia KARAM rapporteur.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} KARAM pour la présentation de cette délibération envoyée au 16^e par la Ville de Paris 48 heures auparavant.

M^{me} KARAM annonce que l'administration de la Ville de Paris a décidé d'attribuer une nouvelle convention pour l'exploitation du site du Trinquet à la S.A.S. Trinquet-Village, à la suite d'un processus ayant totalement mis à la marge les élus du 16^e arrondissement : M^{me} KARAM ajoute qu'il s'agit d'ailleurs d'un euphémisme, et que les élus ont été extrêmement surpris que les candidats non retenus en aient été informés par courrier, avant même que la Mairie n'en soit informée.

Elle précise que ce processus l'a mise dans une position extrêmement délicate, puisqu'elle a personnellement reçu des courriels et des courriers de nombreux candidats très mécontents, et qu'elle n'a pas eu d'autres choix que de leur répondre qu'elle-même n'en était pas informée, ce qui est extrêmement négatif en matière de crédibilité pour les élus.

M^{me} KARAM propose donc de voter de manière défavorable cette délibération, non pas parce que le candidat n'est pas bon, puisque les élus ne le connaissent absolument pas et ne savent donc pas s'il est bien ou non, mais au regard du fait que la procédure a été bafouée.

Par ailleurs, au-delà de ce vote défavorable, M^{me} KARAM propose de déposer un vœu demandant la mise en place d'une procédure permettant aux élus du Conseil de Paris et au Maire de l'arrondissement concerné de participer à l'analyse et à la sélection des offres.

M^{me} GIAZZI la remercie et donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL rappelle qu'il existait des problèmes au Trinquet, puisque l'association qui en avait précédemment la gestion avait d'énormes difficultés, d'une part à tenir ses objectifs, d'autre part ses budgets et ses engagements.

Or il fait remarquer que l'association qui a été choisie est apparemment une bonne association, qui va permettre au Trinquet, non seulement de continuer ses activités avec deux emplacements pour la pelote basque, mais également de mettre en œuvre du squash et d'autres activités, qui vont permettre de mieux rentabiliser cet emplacement, ce qui, aux yeux de M. WEILL, est une bonne chose.

En effet, M. WEILL est d'avis que ces remises en compétition servent aussi à permettre, lorsque les choses ne se passent pas bien, de trouver de nouveaux acteurs qui fassent fonctionner les équipements.

M^{me} GIAZZI fait remarquer que ce n'est pas du tout ce que M^{me} KARAM vient d'expliquer.

M. WEILL comprend pourtant que les élus de la majorité vont voter contre ce projet parce qu'ils n'ont pas été informés.

M^{me} GIAZZI explique que les élus du 16^e arrondissement n'ont pas été du tout consultés, ni informés à aucun moment que ce soit, et qu'il en est de même des élus de la Mairie de Paris. Selon elle, la question dépasse le clivage droite/gauche, puisque l'administration a fait cela dans son coin, a décidé d'un candidat et a prévenu ceux qui n'étaient pas retenus qu'ils ne l'étaient pas. Ainsi, les élus de Paris, les conseillers de Paris et elle-même, en tant que maire d'arrondissement, se sont retrouvés à apprendre ce qu'il s'était passé par le biais de l'administration : selon M^{me} GIAZZI, il ne s'agit pas d'une bonne façon de gérer ce genre d'opération.

M. WEILL maintient que les élus de la majorité du 16^e arrondissement vont voter contre cette délibération, pour des raisons ne présentant aucun rapport avec le sujet de celle-ci.

M^{me} GIAZZI confirme que la majorité municipale va voter contre cette délibération, dans la mesure où cette procédure est louche. Elle donne la parole à M. GABORIAU.

M. GABORIAU remercie Madame le Maire et indique qu'il souhaite appuyer les propos de M^{me} KARAM, dans la mesure où il assiste en permanence à cette Commission des concessions emblématiques, dont il fait partie avec certains de ses collègues conseillers de Paris. Il confirme que le Maire d'arrondissement est normalement conviée à cette réunion lorsqu'un dossier le concerne. Or il précise avoir déploré cette procédure lors de la dernière Commission, devant l'adjoint au Maire de Paris, considérant qu'il n'est absolument pas normal de se réunir tous les mois pour étudier les renouvellements de certaines concessions emblématiques, et que les prétendants soient déjà informés par courrier qu'ils ne sont pas retenus au prochain Conseil de Paris, et que l'on retienne le candidat n°5 : ce n'est absolument normal, selon M. GABORIAU, qui ajoute qu'en réunion, personne n'a dit le contraire.

Par ailleurs, il confirme à M. WEILL que les élus de la majorité ne votent pas contre le candidat retenu, qu'ils ne connaissent pas, puisque telle est la règle.

En revanche, M. GABORIAU explique avoir indiqué, à la demande du Maire du 16^e arrondissement que les élus de la majorité voulaient absolument que la pelote basque soit protégée et que cette activité soit conservée, ce qui est le cas, mais il précise qu'en dehors du candidat n°5, trois autres candidats avaient aussi fait des propositions très satisfaisantes. Il pense que des explications seront peut-être données sur le choix du candidat n°5.

Au-delà du maintien de la pelote basque, M. GABORIAU ajoute que d'autres sports seront possibles que le padel est très bien aussi et que ce sera une création dans Paris, ce dont les élus se réjouissent.

Par ailleurs, il confirme que l'activité un peu événementielle existante, qui peut changer et évoluer, restera en place, et qu'il importait aussi beaucoup aux élus de garder de l'espace et du terrain, afin que, pendant les travaux d'Erlanger, les enfants qui se rendront à Murat et connaîtront des conditions de récréation plus difficiles, puissent aussi profiter de ce terrain.

M. GABORIAU ajoute être intervenu en Commission pour demander confirmation qu'aucune construction d'immeuble n'était prévue sur la parcelle du terrain du Trinquet ; en effet, il trouvait curieux que le premier des associés du candidat retenu, une S.A.S. en formation, soit un chargé d'immobilier, un conseiller en immobilier, un promoteur immobilier. M. GABORIAU indique qu'Emmanuel GREGOIRE lui a confirmé qu'aucun immeuble n'était prévu sur cette parcelle.

Enfin, M. GABORIAU confirme donc à M. WEILL que cette position des élus de la majorité, à la demande du Maire du 16^e, n'est pas une position contre le candidat n°5 qu'ils ne connaissent pas, mais est due au fait qu'ils jugent cette procédure inadmissible, et qu'il n'y a pas eu de concertation des élus et du Maire du 16^e arrondissement, ce qui est absolument anormal pour une concession aussi importante dans le 16^e arrondissement.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET se dit assez d'accord avec M. GABORIAU.

[Signes de satisfaction parmi les élus]

M. LAURET rappelle d'ailleurs avoir fait voter, avec l'appui des élus de la majorité du 16^e arrondissement, lors du dernier Conseil de Paris, une délibération visant à travailler sur le renforcement du pouvoir des mairies d'arrondissement et des conseillers d'arrondissement. Il confirme qu'il n'est pas normal, sur des sujets éminemment locaux, que les élus apprennent le nom du candidat choisi, qu'ils délibèrent alors que les réponses sont déjà données et que personne n'a participé à l'analyse du choix.

Sans dire qu'il faut écarter l'administration, M. LAURET pense cependant qu'il faut absolument associer les élus d'arrondissement : selon lui, l'on arrive au bout d'un système qui a été mis en place il y a bien longtemps, en 1977 lui semble-t-il, faisant que le rôle des élus est gaspillé et que le sens de l'action des élus locaux est gaspillé : selon lui, il s'agit d'une situation dramatique, qu'il faut changer.

M. LAURET annonce donc qu'il votera le vœu, mais précise que, ne souhaitant pas mettre des difficultés dans le cadre du renouvellement de la concession pour cette structure, il s'abstiendra sur la délibération.

Il souhaite d'ailleurs apporter une précision à la lecture de la délibération ; il note qu'un bâtiment en structure « bois » et économe en énergie, d'un coût de 5,5 millions d'euros est prévu, pour créer un vaste complexe sportif (escalade, squash, salle de sport), dans le cadre de ce projet qui, de ce fait, propose des rémunérations et des redevances supérieures aux autres projets concurrents ce qui, selon lui, est l'une des raisons du choix.

Aux yeux de M. LAURET, il s'agit certainement d'un beau projet, mais les élus n'ont pas le détail de l'analyse : il n'est pas acceptable, selon lui, de continuer à fonctionner comme cela.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. GOASGUEN.

M. GOASGUEN tient à remercier M. LAURET qui, tout à coup, découvre qu'il faut augmenter les pouvoirs des Conseils d'arrondissement, ce qui est tant mieux.

En revanche, il fait remarquer qu'en l'occurrence, ce n'est pas le pouvoir du Conseil d'arrondissement qui est en cause, mais le pouvoir de l'ensemble des élus, y compris des élus de Paris, y compris de l'adjoint au Sport, y compris du Premier adjoint, qui n'ont pas été consultés, du moins, le disent-ils.

Selon M. GOASGUEN, ces textes remontent à avant 1977, et en réalité, il faudrait réformer ceux-ci car ce sont des textes qui ont dû être mis en place à un moment où la Préfecture parisienne dirigeait le Conseil de Paris et où il était tout à fait naturel que l'administration ait l'ensemble des pouvoirs sur un certain nombre de concessions.

À ses yeux, ce n'est pas la personne ou le titulaire que la majorité municipale attaque, mais bien cette procédure qu'il qualifie d'inacceptable et de rétrograde et, à l'égard et du statut de Paris, peu conforme à ce qu'il est et à ce qu'il doit être. Telle est la raison pour laquelle, les élus de la majorité vont voter contre cette délibération, sans qu'il s'agisse de raisons d'hostilité au choix ayant été fait.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. ALPHAND.

M. ALPHAND pense que M. GOASGUEN a raison : il vient de parler de procédure. Or voilà encore un exemple, après Vélib', après Autolib', des cafouillages de l'administration Hidalgo. Rappelant que M. LAURET a dit qu'il s'agissait d'un problème local, M. ALPHAND précise penser quant à lui que ce n'est pas qu'une question locale, et que cela rejoint aussi la question de la manière dont on gouverne à Paris. Il rappelle que M. LAURET a défendu et porté haut les couleurs d'Anne HIDALGO quelques années auparavant, et constate que, pour le coup, il s'en dissocie un peu rapidement. En effet, c'est bien elle, selon M. ALPHAND, qui est à l'origine de ces cafouillages répétés.

Pour reprendre un peu l'historique de ce dossier, M. ALPHAND rappelle que, sous des abords très techniques, la situation est finalement assez simple : cette concession conduisait les élus jusqu'à l'année 2017.

Or aujourd'hui, elle n'a toujours pas de titulaire, car dans un premier temps, l'administration Hidalgo a été obligée de conclure à un sans suite sur cet appel d'offres, car on n'avait pas fait suffisamment de *sourcing* et que l'on n'avait pas suffisamment bien fait le travail en amont. Il constate que l'on s'y est donc pris une seconde fois, en refaisant « passer les plats », mais cette fois-ci, sans tenir informer, dans un premier temps, les élus, les sociétés ou les interlocuteurs qui ont été contactés pour réaliser ce *sourcing*.

Or il rappelle l'existence d'un certain nombre de règles en matière d'autorisation d'occupations temporaires du domaine public, en particulier l'ordonnance du 25 mars 2016, dont il indique à M. LAURET qu'il n'est pas possible d'en faire l'économie. M. ALPHAND rappelle que cette ordonnance autorise le *sourcing*, mais demande également que les élus soient tenus informés et que le pouvoir adjudicateur, lorsqu'il rend sa décision, connaisse les acteurs qui ont été sollicités dans le cadre de ce *sourcing*, ce qui n'est pas le cas.

Par ailleurs, M. ALPHAND remarque qu'il est demandé ce soir aux élus du 16^e de se prononcer, alors qu'ils n'ont nullement communication du rapport d'analyse des offres, qu'ils ne savent pas comment ont été notés les autres concurrents et qu'en définitive, il est demandé au Conseil de signer un chèque en blanc à l'administration Hidalgo : M. ALPHAND pense que M. LAURET comprend que dans ces conditions-là, ce n'est pas possible, et qu'encore une fois, cela illustre une gestion au fil de l'eau, à laquelle il faudra bien mettre un terme.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M. WEILL.

M. WEILL souhaite insister sur le fait qu'il partage l'idée qu'il existe un manque de concertation.

M^{me} GIAZZI demande s'il votera le vœu avec la majorité.

M. WEILL répond par la négative, car il ne comprend pas, alors que ce n'est pas la question qui est posée dans la délibération, que l'on vote contre cette délibération, au motif que, par ailleurs, les élus pensent qu'il faudrait davantage de concertation : M. WEILL est d'avis que ce genre d'attitude n'amène pas de clarté dans les décisions.

M^{me} GIAZZI répond qu'au contraire, les élus de la majorité du 16^e arrondissement font preuve d'une grande honnêteté et d'une grande prudence, car toute cette opération ne semble pas très claire : elle pense que les élus doivent être informés et faire partie du processus. Or dans ce cadre, les élus du

Conseil n'ont été consultés à aucun moment, et voter favorablement un tel projet lui paraît presque dangereux : M^{me} GIAZZI se demande d'ailleurs si ce projet ne sera pas annulé.

M^{me} GIAZZI met aux voix cette délibération, et s'enquiert d'éventuelles interventions, d'éventuels avis favorables ou abstentions.

Le projet de délibération DJS 269 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est rejeté à la majorité du Conseil d'arrondissement (2 voix favorables, 1 abstention, 1 NPPV)

Mme GIAZZI met aux voix le vœu inhérent.

Le vœu demandant la mise en place d'une procédure permettant aux élus du Conseil de Paris et au Maire de l'arrondissement concerné de participer à l'analyse et à la sélection des offres, mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à la majorité du Conseil d'arrondissement (2 abstentions)

- **2018 DLH 172** Réalisation 69-71, boulevard Exelmans (16^e) d'un programme d'acquisition en VEFA de 25 logements sociaux (PLA-I) par Entreprendre pour Humaniser la Dépendance (EHD)

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. SAUVAGE pour la présentation de cette délibération.

M. SAUVAGE indique qu'il s'agit de l'acquisition en VEFA de 25 logements PLA-I destinés à des personnes hospitalisées qui, à leur sortie de l'hôpital, auront besoin d'un accompagnement médical. Il précise que ce programme sera mis en œuvre en liaison avec le groupe hospitalier Diaconesses Saint-Simon, qui sera associé, à la fois en orientant les personnes hospitalisées vers ce programme, et en assurant un accompagnement médical une fois que ces personnes seront dans le logement.

M. SAUVAGE précise que l'hébergement de ces personnes se ferait soit pour une courte durée avec un dispositif de sous-location, soit de manière plus pérenne par une location durable, compte tenu de la situation précaire des intéressés.

Il confirme qu'il s'agit d'une belle initiative, mais ajoute qu'il est un peu inquiétant que ce dispositif semble être réservé à des personnes ayant des ressources ne dépassant pas les plafonds PLA-I, ce qui exclut notamment ceux qui rentrent dans d'autres catégories, y compris avec des plafonds leur permettant de bénéficier de logements conventionnés. Selon M. SAUVAGE, cette réserve est importante, d'autant que la délibération n'est pas très claire sur ce point : s'il s'agit de réserver ce dispositif uniquement à des gens qui sont sous plafond PLA-I, cela lui semble un peu restrictif.

M. SAUVAGE pense qu'il faut émettre un avis favorable à ce projet, tout en faisant remonter cette réserve importante.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET considère que M. SAUVAGE a raison de proposer un avis favorable à ce projet qu'il juge intéressant, qui consiste à réserver quatre étages dans un immeuble situé au-dessus du Café L'Empire. Il précise que ce projet mené avec la Croix-Rouge permet de trouver une solution intermédiaire entre l'hospitalisation des personnes âgées et les EHPAD. M. LAURET rappelle qu'un EHPAD coûte 70 euros à 120 euros par jour, voire plus pour les EHPAD les plus chers, ce qui revient à plus de 2.000 euros ou 3.000 euros par mois : un certain nombre de personnes n'arrivent donc pas à se loger dans les EHPAD, et l'aide sociale permet de gérer certaines situations, mais en

l'occurrence, pour les personnes qui ont de très faibles revenus et qui quittent, par exemple, un logement social et ont des difficultés pour retourner chez eux, cette solution intermédiaire est intéressante.

M. LAURET est donc d'avis qu'il faut soutenir ce projet et cette ambition : selon lui, telle est la raison pour laquelle il s'agit de PLA-I, mais il ne pense pas qu'il faille en faire un sujet.

M^{me} GIAZZI le remercie et s'enquiert d'autres interventions : elle donne la parole à M. SAUVAGE.

M. SAUVAGE souhaite répondre à M. LAURET, considérant qu'il faut être un peu sérieux : il demande à M. LAURET s'il sait quel est le plafond, aujourd'hui, d'un revenu PLA-I. M. LAURET évoquant un tarif de 120 euros par jour, M. SAUVAGE demande à M. LAURET s'il considère qu'une personne gagnant 1.200 euros par mois doit être exclue de ce dispositif.

M. LAURET fait remarquer qu'il n'a pas dit cela.

M. SAUVAGE estime que cela revient au même puisque M. LAURET dit qu'il est très bien de n'autoriser que du PLA-I dans ce programme. Il lui demande donc s'il pense que quelqu'un qui gagne 1.200 euros par mois doit être exclu de ce dispositif : M. SAUVAGE maintient qu'il est un peu réducteur de ne mettre que du PLA-I dans ce programme.

M^{me} GIAZZI met aux voix cette délibération et s'enquiert d'éventuels avis défavorables.

Le projet de délibération 2018 DLH 172 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2018 DLH 350** Réalisation, 45-57 boulevard Exelmans (16^e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 41 logements sociaux (21 PLA I - 15 PLUS - 5 PLS) par Paris Habitat OPH.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M. SAUVAGE pour la présentation de cette délibération, tout en lui suggérant de présenter en même temps la délibération DLH 353.

M. SAUVAGE confirme que ces deux délibérations vont de pair.

Il indique que, dans le cadre de ce programme, sans la moindre concertation avec les élus, l'Etat, avec l'accord de la Ville de Paris, M^{me} HIDALGO, M. BROSSAT et d'autres, a décidé de loger quelque 300 migrants, sans que les élus sachent combien de temps cette occupation va durer, puisqu'aucune date n'est communiquée. Il entend qu'une durée de deux ans est évoquée, et fait remarquer que M. GOASGUEN a rappelé l'engagement pris sur l'autre site et le fait que les trois ans sont maintenant passés, donc que cette durée d'occupation sera peut-être finalement de quatre ans : dans ce cas précis, cette durée peut être de deux ans, de trois ans ou de quatre ans, toujours est-il qu'il existe un point d'interrogation à ce sujet.

M. SAUVAGE explique que la Ville de Paris propose de réaliser un centre d'hébergement et d'insertion sociale comprenant 51 chambres PLA-I ; une maison-relai avec 22 studios PLA-I ; un équipement destiné à la petite enfance, qui a été évoqué précédemment et qui n'est pas nouvel équipement, mais vient en remplacement d'un autre équipement ; des bureaux ; et 41 logements (21 PLA-I, 15 PLUS – parmi lesquels M. SAUVAGE rappelle que sont logés des gens relevant du PLA-I – et 5 PLS). Il ajoute que l'Habitation Confortable, filiale de Paris Habitat, serait chargée de cette opération.

M. SAUVAGE ajoute qu'il est demandé au Conseil de délibérer pour approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme et accorder la garantie de la Ville de Paris aux emprunts qui seraient souscrits.

Or, aux yeux de M. SAUVAGE il faut relever en premier lieu que la mixité requise n'est pas absolument pas assurée, puisque tous les logements seront conventionnés, et quasiment tous en

PLA-I. Il existe donc une absence totale de mixité sociale, avec 5 PLS sur 41 logements, soit, si M. SAUVAGE reprend les autres programmes, 90 PLA-I pour 5 PLS.

Par ailleurs, M. SAUVAGE remarque qu'aucune garantie n'est apportée faisant apparaître que seront privilégiées les candidatures de personnes qui travaillent ou résident dans l'arrondissement. Or il estime qu'il faudrait penser aux gens qui habitent et travaillent dans le 16^e arrondissement. Aussi M. SAUVAGE considère-t-il que les élus du 16^e se trouvent face à un autisme total de la Ville de Paris vis-à-vis des attentes des habitants de l'arrondissement.

En conséquence, M. SAUVAGE invite les élus du Conseil à voter contre cette délibération en demandant à la Ville de Paris de renoncer à son sectarisme, pour assurer un équilibre au niveau des logements réalisés et pour s'engager enfin à prendre en compte les demandes émanant de l'arrondissement.

M. SAUVAGE ajoute qu'au-delà du vote défavorable sur cette délibération, cette réflexion amène au vœu qui a été déposé.

M^{me} GIAZZI suggère à M. SAUVAGE de donner lecture du vœu.

- **Vœu** relatif à l'intégration de logements « PLI » et « PLS » dans le futur programme de logement social à développer sur le site 45-57 boulevard Exelmans (16^e)

M. SAUVAGE donne lecture du vœu suivant :

« Vu les délibérations évoquées,

Considérant en premier lieu que la programmation de projets de construction d'une telle importance devrait être définie en étroite concertation avec la Mairie d'arrondissement, qui n'a pourtant pas été consultée

Considérant par ailleurs, la nécessité d'assurer une réelle mixité sociale en favorisant également l'accès des classes moyennes au logement social dans le 16^e arrondissement

Considérant que la politique du logement menée par la Maire de Paris exclut l'intégration de Prêts Locatifs Intermédiaires (PLI) dans les programmes de logement social développés dans le 16^e arrondissement

Considérant que pour la poursuite de l'objectif d'une véritable mixité sociale, il conviendrait a minima que les conventionnements des programmes de logement social, à défaut d'intégrer des logements PLI, intègrent également des logements sous le régime du Prêt Locatif Social (PLS)

Considérant que dans le programme envisagé, seuls 5 logements sous le régime du PLS sont prévus

Sur proposition de Danièle GIAZZI, Maire du 16^e arrondissement,

Le Conseil d'u 16^e arrondissement de Paris émet le vœu :

Que la Mairie d'arrondissement soit associée à la programmation des projets de construction de logement social,

Que le programme qui sera développé sur le site 45-57 boulevard Exelmans (16^e) intègre une part de logements intermédiaires afin de prendre en compte les grandes difficultés que rencontrent de nombreux foyers de la classe moyenne pour se loger dans le 16^e arrondissement, alors qu'ils n'ont pas accès aux logements sociaux tels que construits,

Que le programme qui sera développé sur le site 45-57 boulevard Exelmans (16^e) intègre une part plus importante de logements conventionnés sous le régime du « Prêt locatif social. » »

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL précise, quant au préambule disant que l'on ne peut pas faire confiance à la Mairie de Paris, que cela fait deux fois qu'il entend dire ce soir, de la part de M. GOASGUEN puis de M. SAUVAGE, que l'échéance concernant le centre de La Promesse de l'Aube est déjà passée et que les trois ans sont écoulés : il assure que cette affirmation est fautive, puisque cela fait deux ans que ce centre a été installé et que l'échéance interviendra fin 2019 et non fin 2018 : à ses yeux, il n'est pas possible de laisser dire que le délai est passé, puisque l'échéance interviendra dans un an, et que le délai n'est donc pas écoulé.

Par ailleurs, il trouve regrettable que, dans la même séance, l'on dise que la caserne ne sera jamais évacuée, et que lorsqu'est donné le détail et qu'il est demandé de voter sur ce qui est prévu en matière d'aménagement et de création de logements dans deux ans, les élus votent contre en raison d'un manque de concertation : si M. WEILL confirme que tous souhaitent plus de concertation, il trouve franchement surprenant de voter contre ce projet qui assure que seront créés des logements sociaux dans deux ans. Il rappelle que plus de 3.000 dossiers de demandes de logements sociaux sont en attente dans le 16^e arrondissement.

M^{me} GIAZZI fait justement remarquer que cela donne raison à M. SAUVAGE.

M. WEILL maintient qu'il n'est pas possible, à la fois de dire que le centre d'hébergement ne devrait pas être dans cette caserne, au motif que l'on veut construire des logements sociaux, puis, lorsque l'on demande de voter pour ces logements sociaux, de voter contre ces derniers.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET se dit gêné par deux éléments dans le cadre de cette délibération.

Tout d'abord, à l'instar des élus de la majorité, et de la politique souhaitée par Jean-Yves MANO, il considère qu'un tel programme doit comporter un tiers de PLAI, un tiers de PLUS et un tiers de PLS, ce qui permet d'avoir une harmonie et de répondre aux besoins de tous.

Par ailleurs il convient qu'il n'existe pas de lien avec le centre d'hébergement d'urgence situé allée des Fortifications. Si tout cela était fait avec la plus grande transparence et un sens de l'anticipation, qui manque aujourd'hui au niveau de la Mairie de Paris, il pense qu'il serait possible de faire le lien entre les deux : en effet, il fait remarquer qu'un CHRS est prévu, ainsi qu'une pension de familles de 22 logements : il demande si ceux-ci vont prendre le relai de ce qui se fait au centre de l'allée des Fortifications. M. LAURET précise qu'il n'existe pas de lien entre les deux, alors que cette demande avait été formulée à plusieurs reprises, et votée en Conseil de Paris.

Selon M. LAURET, la Mairie de Paris ne tiendra pas son engagement de réinstaller le centre d'hébergement d'urgence qui se trouve allée des Fortifications en novembre 2019 : il pense que l'avenir le dira, mais il craint que cet engagement qui a été pris auprès des Parisiens et des habitants du 16^e arrondissement ne soit pas tenu. Ainsi, si cela fonctionne très bien, et si tous sont heureux, M. LAURET note cependant qu'il existe un problème de ce point de vue-là.

Il annonce donc qu'il votera à la fois le vœu, qui correspond à ce qu'il ressent, et que, dans la mesure où il est favorable à la création de logements dans cette caserne, ainsi qu'à la PMI et à la crèche, il ne s'opposera pas au projet : il votera donc celui-ci ainsi que le vœu, et rappellera ces points en Conseil de Paris.

M. GOASGUEN annonce qu'il va être encore plus radical : il pense qu'il faut être sérieux. Selon lui, ce que fait la Ville est très dur pour Romain Gary : « la Promesse de l'Aube », lui reste en travers du gosier et M. GOASGUEN imagine que ce pauvre Romain Gary doit se retourner dans sa tombe en entendant les accumulations de promesses de l'aube de la Mairie de Paris. En effet, M. GOASGUEN ne voit pas très bien le rapport entre le roman *La Promesse de l'Aube* de Romain Gary, et le centre d'hébergement. Toutefois, il convient qu'avec une certaine culture relativement restreinte, il suffit d'avoir un titre auquel on peut coller n'importe quoi. M. GOASGUEN rappelle que la « promesse de l'aube », pour Romain Gary, est l'apologie de sa mère, et il ne voit pas très bien le rapport avec le centre d'hébergement : il imagine donc que ceux qui ont donné ce nom à ce centre n'avaient pas lu le

roman, mais ont considéré que ce nom faisait bien : il s'agit, aux yeux, de M. GOASGUEN, d'une culture très particulière, et il leur demande de faire attention.

En réalité, il ne s'agit pas, selon M. GOASGUEN, d'une situation normale, ce que ne veulent pas comprendre M. WEILL et ses collègues, mais bien d'une situation exceptionnelle, dans laquelle un ministère avec l'accord de M^{me} HIDALGO, puisque les deux sont liés, décide, sans concertation des élus, qu'en cet endroit, sera installé un centre d'hébergement, et dit, sans l'écrire, qu'éventuellement dans deux ans, les choses seront terminées : il s'agira ainsi d'une deuxième « promesse de l'aube ». Il s'agit donc d'une situation exceptionnelle ont on voudrait faire croire aux élus qu'ils devraient la considérer comme normale, que tout se passe comme si rien ne s'était passé, comme s'il n'y avait pas un centre d'hébergement dans la caserne Exelmans et que l'on reprendra les choses à zéro pour 2020.

M. GOASGUEN constate donc que cette situation exceptionnelle est ignorée : lui n'a pas du tout l'intention de l'ignorer.

7

Par ailleurs, il souligne que l'année 2020 sera une période très particulière, puisqu'il s'agira d'une période électorale. Ainsi, tout à coup, dans le cadre d'une situation exceptionnelle, il est annoncé qu'en 2020, en pleine période électorale, comme par hasard, va être proposé ce marché de logements attractifs ou non, pas très attractifs semble-t-il, aux yeux de M. GOASGUEN.

Enfin, M. GOASGUEN indique que le troisième élément, qui n'est pas un problème politique puisqu'il ne s'agit pas du tout d'une promesse électorale pour 2020, est l'élément administratif qui dit qu'il faut étudier ce dossier et que cela prendra bien deux ans.

M. GOASGUEN en conclut que s'il vote ce texte, qui sera voté au Conseil de Paris mais ne sera pas voté par le Conseil d'arrondissement, le Conseil de Paris le votera et lorsqu'en 2020, la municipalité aura changé de tendance, ce qui paraît inéluctable à M. GOASGUEN, l'administration dira qu'elle ne peut pas changer, mais que le Conseil de Paris, par une délibération *ad hoc*, demandant de nombreuses études, pourrait remettre en cause les études approfondies qui auront été réalisées entre 2018 et 2020.

Ainsi, M. GOASGUEN confirme qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle, à propos de laquelle les élus n'ont pas été consultés, qu'une promesse électorale, qui est un leurre, leur est faite pour 2020, comme par hasard, et qu'en plus, après les élections, leurs mains se retrouveront liées d'un point de vue administratif : ainsi, l'on peut défendre n'importe quoi, mais M. GOASGUEN invite M. WEILL à se méfier de la « promesse de l'aube » car, selon lui, dans certains moments, il n'existe ni promesse ni aube.

M. GOASGUEN considère que M. WEILL et la Mairie de Paris sont en train de mettre le 16^e arrondissement dans une situation inextricable et dangereuse, dans le cadre de laquelle on aurait fait croire aux habitants du 16^e arrondissement que les élus du 16^e sont d'accord avec cette situation exceptionnelle : il confirme que les élus de la majorité du 16^e arrondissement ne sont pas d'accord et ne seront jamais d'accord avec cette décision arbitraire qui a été prise par le Préfet avec M^{me} HIDALGO, de mettre, sur le boulevard Exelmans, ce centre ouvert sans sécurisation : selon lui, il faut laisser le temps faire son œuvre, et l'on verra alors à quel point ce centre ne sera pas aussi positif que la promesse de l'aube dont se gargarise M. WEILL.

M. GOASGUEN assure qu'il n'est pas pensable que le 16^e arrondissement se mette dans cette situation : à ses yeux, il s'agit d'un problème de dignité de l'élu, auquel on vient forcer la main, il s'agit d'un problème de dignité de l'élu, dont on essaie de faire croire aux habitants qu'il est d'accord avec quelque chose, car on sait que ce « quelque chose » n'est pas accepté par les habitants, il s'agit d'un problème de dignité de l'élu à l'égard de l'administration, quant au fait de ne pas tomber dans le leurre administratif qui va vraiment considérer que les choses sont acquises, et alors que tous savent très bien qu'il sera très dur de revenir sur ce qui aura été fait.

Enfin, M. GOASGUEN indique partager ce qu'a dit, en termes techniques, M. SAUVAGE : il pense que la Conseil d'arrondissement a, en fait, à aborder un problème politique beaucoup plus grave et sur lequel il souhaite que ce dernier prenne une décision qui soit une décision courageuse, sachant qu'il existera des polémiques et qu'avec la parfaite mauvaise foi des gens qui dirigent la Ville de Paris,

il sera dit aux élus du 16^e qu'ils ont empêché, une fois de plus, des constructions de logements sociaux, et que l'éminent personnage qui est adjoint au Logement et qui représente 1 % de la société française, dira que bien sûr, le 16^e arrondissement est toujours sur les mêmes principes : il faudra donc résister, d'après M. GOASGUEN, ce qui lui convient puisqu'il se dit pour la résistance, et contre la collaboration.

M^{me} GIAZZI le remercie et redonne la parole à M. WEILL.

M. WEILL revient sur la question de l'engagement et de la dignité de l'élu et pense qu'il s'agit aussi de tenir ses engagements. Or il n'existe pas de surprise : la Ville de Paris s'est engagée à construire des logements sociaux et elle va le faire. Puisque M. GOASGUEN parle de promesses électorales, M. WEILL fait remarquer que la Maire de Paris tient ses promesses et que, justement, parce qu'elle tient ses promesses et qu'elle tient le programme pour lequel elle a été élue en 2014, elle risque, contrairement à ce que dit M. GOASGUEN, d'être réélue en 2020.

M^{me} GIAZZI le remercie et met aux voix cette délibération, en rappelant que M. SAUVAGE propose un avis défavorable : elle s'enquiert donc d'éventuels avis favorables et d'éventuelles abstentions.

Le projet de délibération 2018 DLH 350 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est rejeté à la majorité du Conseil d'arrondissement (moins 3 avis favorables)

- **2018 DLH 353** Réalisation, 45-57 boulevard Exelmans (16^e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation d'un CHRS de 51 logements PLAI et d'une pension de famille de 22 logements PLAI par Habitation Confortable.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M^{me} GIAZZI met aux voix la délibération 353 en rappelant que M. SAUVAGE a appelé à voter défavorablement, et s'enquiert d'éventuels avis favorables et d'éventuels abstentions.

Le projet de délibération 2018 DLH 353 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est rejeté à la majorité du Conseil d'arrondissement (moins 3 avis favorables)

M^{me} GIAZZI met ensuite aux voix le vœu lu par M. SAUVAGE et s'enquiert d'éventuels avis défavorables et d'éventuelles abstentions. Elle s'enquiert notamment du vote de M. WEILL

M. WEILL répond qu'il vote contre ce vœu.

Le vœu relatif à l'intégration de logements PLI et PLS dans le futur programme de logement social à développer sur le site 45-57 boulevard Exelmans (16^e), mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à la majorité du Conseil d'arrondissement (moins 2 avis défavorables).

- **2018 DLH 224** Réalisation 42, rue du docteur Blanche (16^e) d'un programme de construction neuve de 58 logements sociaux (29 PLA-I et 29 PLUS) par la RIVP

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M. SAUVAGE pour la présentation de cette délibération.

M. SAUVAGE indique que cette délibération concerne un programme de construction neuve rue du Docteur Blanche, où la Ville de Paris entend confier à la RIVP la réalisation de 58 logements, dont 29 PLA-I et 29 PLUS : il remarque qu'il n'existe aucun PLS.

Il indique que cette parcelle est occupée par des bureaux, propriété de l'Hôpital Sainte-Anne.

Or M. SAUVAGE trouve que cette délibération présente un caractère choquant, dans la mesure où un programme avait été élaboré, en concertation avec les élus de l'arrondissement et avec les riverains, prévoyant la construction en cet endroit d'un programme comprenant 30 % de logements sociaux et une crèche. La Ville de Paris a « torpillé » ce programme et, en refusant notamment le permis de construire, a contraint le promoteur et l'Hôpital Sainte-Anne à renoncer à leur projet : M. SAUVAGE juge ce type de comportement inadmissible et ajoute que ce comportement traduit le sectarisme habituel de l'adjoint au Maire de Paris chargé du Logement.

Constatant que M. WEILL indique que Maire de Paris tient ses promesses, il rappelle que le programme de la Gauche concernant le logement évoquait une répartition d'1/3 de PLA-I, 1/3, de PLUS et 1/3 de PLS, alors qu'en l'occurrence, ce programme est composé d'une moitié de PLA-I et d'une moitié de PLUS et qu'il ne comprend aucun PLS.

Ainsi, M. SAUVAGE estime que M. WEILL ne peut pas dire que Maire de Paris tient ses promesses : elle ne tient pas ses promesses, mais fait autre chose, et pour cette raison, M. SAUVAGE annonce qu'il propose de voter contre ce projet.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles interventions.

M. LAURET indique qu'il avait eu l'impression d'une forte d'opposition locale au projet de Sainte-Anne sur cet immeuble, et à l'instar des élus de la majorité, il regrette encore une fois qu'il n'existe pas une meilleure répartition du programme.

M. SAUVAGE fait remarquer que les riverains ont été associés et avaient fini par accepter le programme : celui-ci avait été négocié et il rappelle que M. GOASGUEN avait fait partie des gens qui s'étaient impliqués pour obtenir l'accord des riverains. Or le permis inhérent a été refusé par la Ville de Paris, et l'on a forcé un peu la main du promoteur et de Sainte-Anne : aujourd'hui, est proposé un programme RIVP, qui ne correspond pas aux promesses faites.

M. LAURET en conclut qu'il s'abstiendra sur cette délibération en demandant à la Mairie de Paris de créer une part de logements PLS, afin d'avoir une répartition 1/3, 1/3, 1/3, comme souhaité par M. SAUVAGE : le débat autour de ce dossier se poursuivra au Conseil de Paris.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'autres interventions, et met aux voix le projet de délibération en précisant que M. SAUVAGE demande un avis défavorable.

Le projet de délibération 2018 DLH 224 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est rejeté à la majorité du Conseil d'arrondissement (moins une abstention et 2 avis favorables).

- **2018 DLH 346** Réalisation, 1 rue Alfred Bruneau (16^e) d'un programme de construction de 15 logements sociaux (9 PLA I et 6 PLUS) par Paris Habitat OPH

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M. SAUVAGE pour la présentation de cette délibération.

M. SAUVAGE explique qu'il s'agit de la réalisation de 15 logements par Paris Habitat au 1, rue Alfred Bruneau : il rappelle que le Conseil s'est déjà prononcé sur le principe-même de ce projet et qu'il s'agit aujourd'hui d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme, et d'accorder la garantie de la Ville de Paris aux emprunts souscrits.

M. SAUVAGE fait part du même regret que précédemment, à savoir que ce programme comprend 9 PLA-I et 6 PLUS, et qu'il ne voit pas où sont les PLS promis ; il rappelle tout de même que le plafond actuel de ressources pour rentrer dans un PLS concerne les gens « très riches » : en effet, au-delà de

2.500 euros par mois, on sort des plafonds PLS. Il entend bien que l'on lui dise que l'on est en train de favoriser les gens riches en demandant des PLS, mais il pense qu'il faut être raisonnable.

M. SAUVAGE propose donc de voter favorablement ce projet, tout en regrettant l'absence de PLS dans ce programme.

M^{me} GIAZZI le remercie et s'enquiert d'éventuelles interventions. Elle met ce projet de délibération aux voix, et s'enquiert d'éventuels avis défavorables et d'éventuelles abstentions.

Le projet de délibération 2018 DLH 346 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2018 DLH 237** Programme d'acquisition-réhabilitation 92-116 et 118-144, boulevard Suchet (16^e) confié à ELOGIE - SIEMP - Renouvellement des garanties accordées par la Ville à divers emprunts (7.731.914 euros)

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M. SAUVAGE pour la présentation de cette délibération.

M. SAUVAGE rappelle qu'il s'agit de renouveler les garanties pour le programme d'acquisition-réhabilitation de 55 logements boulevard Suchet. Il rappelle qu'une délibération a eu lieu à ce sujet en 2015 et que le bailleur avait deux ans pour souscrire les prêts : or des difficultés sont survenues avec la CDC et, en conséquence, il est demandé de renouveler les garanties : M. SAUVAGE précise ne pas avoir à en dire davantage, puisqu'il s'agit de discuter des garanties et non du programme.

M^{me} GIAZZI le remercie et s'enquiert d'éventuels avis défavorables ou d'éventuelles abstentions sur ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2018 DLH 237 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2018 DLH 381** Dispositif « Réparer et Embellir » : subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 16^e arrondissement et géré par des bailleurs sociaux (22.887 euros).

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M. SAUVAGE pour la présentation de cette délibération.

M. SAUVAGE indique qu'il s'agit d'un dispositif par le biais duquel la Ville de Paris propose de participer à hauteur de 50 % de leur coût à des travaux d'embellissement à réaliser sur divers programmes. Il précise que le budget global dédié à ce dispositif est de 14,5 millions d'euros pour la Ville de Paris et que le 16^e arrondissement est concerné par un ensemble immobilier de la RIVP de 149 logements situé 3 rue Serge Prokofiev : il s'agit de la rénovation des peintures des cages d'escalier, ce dont la Mairie du 16^e ne peut que se féliciter.

M. SAUVAGE précise que le montant de ces travaux s'élève à 45 574 euros, ce qui représente 0,16% du budget global de 14,5 millions d'euros que la Ville de Paris envisage de dédier à ce dispositif : il s'agit donc d'une opération purement électoraliste destinée à certains arrondissements, mais M. SAUVAGE constate qu'après tout, l'ensemble du 3 rue Serge Prokofiev aura ses cages d'escaliers refaites.

Il propose donc au Conseil d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL trouve agréable d'entendre que M. SAUVAGE et les élus de la majorité sont favorables à ce que les logements sociaux soient rénovés. Quant au pourcentage évoqué par M. SAUVAGE, M. WEILL émet l'hypothèse qu'il existe peut-être un manque de logements sociaux dans le 16^e arrondissement, qui expliquerait peut-être ce pourcentage.

M. SAUVAGE fait remarquer à M. WEILL qu'à sa connaissance, les logements sociaux dans le 16^e arrondissement représentent plus de 0,16 % du patrimoine immobilier : il se demande donc si M. WEILL sait vraiment compter et il ajoute qu'alors qu'il pensait jusqu'à présent qu'il ne s'agissait que d'une complicité entre M. WEILL et la Ville de Paris, il va maintenant croire qu'il s'agit d'autre chose.

M^{me} GIAZZI met aux voix ce projet de délibération en rappelant que M. SAUVAGE propose d'émettre un avis favorable : elle s'enquiert d'éventuels avis défavorables et d'éventuelles abstentions.

Le projet de délibération 2018 DLH 381 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2018 DCPA 19** Opération Site Tour Eiffel (7^e, 15^e, 16^e) - Contexte, ambitions du projet, modalités de réalisation - Délégation de maîtrise d'ouvrage - Dépôt des autorisations administratives

M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteur.

M^{me} GIAZZI précise que cette délibération est retirée de l'ordre du jour, puisque le Conseil d'arrondissement s'est déjà exprimé sur ce sujet : il s'agit d'une erreur de la Mairie de Paris, qui a représenté une deuxième fois cette délibération, car le 7^e arrondissement n'avait pas été saisi au moment où le Conseil d'arrondissement du 16^e s'est exprimé.

- **Vœu** relatif aux nuisances sonores provoquées par les dispositifs de sécurisation des accès aux aménagements cyclables réalisés sur la voie Georges Pompidou

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BOILLOT pour la présentation de ce vœu.

M^{me} BOILLOT cite le proverbe disant que « *l'enfer est pavé de bonnes intentions* » qui semble s'appliquer clairement à la situation dont il est question.

Elle rappelle qu'au mois d'août dernier, ont été installées le long de la voie Georges Pompidou des bandes rugueuses, en amont des accès cyclistes, pour assurer la sécurité des cyclistes qui s'insèrent sur la nouvelle voie Georges Pompidou.

Or la Mairie de Paris n'avait pas prévu l'inconvénient en termes de nuisances sonores qui en découle pour tous les riverains du quai Louis Blériot, de manière unanime, du n°1 jusqu'au n° 120 de ce quai : les gens se plaignent de nuisances sonores, et au-delà de cela, du stress généré : M^{me} BOILLOT informe en effet le Conseil que des riverains téléphonent à la Mairie du 16^e et lui écrivent pour dire que la nuit, ils n'en dorment plus parce qu'ils focalisent sur le bruit que fait le passage des véhicules sur ces bandes rugueuses.

M^{me} BOILLOT annonce que la Mairie du 16^e a donc saisi la Direction de la Voirie et des Déplacements, pour l'instant sans succès aucun, dans la mesure où la réponse technique qui a été faite est hors sujet et ne prend pas du tout en compte la réalité du vécu de ces personnes.

Elle invite donc les conseillers d'arrondissement à voter un vœu pour inciter la Mairie de Paris à expérimenter d'autres façons de sécuriser ces accès des cyclistes : elle explique qu'il en existe plusieurs tels que l'installation de radars, la création de dos d'âne, ou simplement la création, comme cela a été expérimenté à Pernety, de signalisations ou de marquages au sol en 3D. M^{me} BOILLOT confirme qu'un certain nombre de techniques existent, de nature à faciliter considérablement la vie de ces milliers de personnes qui se couchent la boule au ventre. Elle ajoute que dans la situation actuelle il serait possible de sponsoriser la marque Quies sur le quai Louis Blériot.

M^{me} GIAZZI la remercie et donne la parole à M^{me} BROS-KHOURY

M^{me} BROS-KHOURY remercie M^{me} BOILLOT pour ce vœu et confirme qu'il s'agit d'une vraie nuisance, qui s'accompagne également de problèmes de vibrations dans les immeubles, qui peuvent porter atteinte à la structure de certains d'entre eux : elle trouve donc regrettable que la Mairie de Paris fasse la sourde oreille et elle juge utile qu'il soit possible de déposer ce vœu et de le porter, pour qu'il y ait enfin une écoute sur ce sujet. M^{me} BROS-KHOURY confirme qu'il s'agit réellement d'une nuisance dont tous pourraient se passer, d'autant plus que les voitures ne ralentissent absolument pas avant d'arriver sur ces bandes rugueuses, d'où un bruit élevé et une sécurité non améliorée pour les cyclistes.

M^{me} GIAZZI la remercie et donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET pense que ce vœu illustre très bien la problématique du pouvoir des mairies d'arrondissement : en effet, le Conseil d'arrondissement est en train de faire un vœu à la DVD et au Conseil de Paris, vœu dont l'étude va prendre du temps, pour un sujet qui consiste à rendre moins rugueuses des bandes rugueuses : cela devrait être de la responsabilité du Maire et de ses équipes. Aussi M. LAURET, tout en regrettant le caractère « dramatique » de cette organisation, annonce donc qu'il votera favorablement ce vœu et remercie M^{me} BOILLOT de l'avoir proposé.

M^{me} GIAZZI le remercie et donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL pense qu'il s'agit d'un problème qui peut être résolu et que cette question ne nécessite pas forcément un vœu de la part du Conseil d'arrondissement.

[Agitation parmi les élus]

M^{me} GIAZZI rappelle que la parole est à M. WEILL.

M. WEILL rappelle que cet aménagement est nouveau et qu'il existe maintenant un accès pour les cyclistes sur les voies sur berge, qui sont des voies rapides : il est donc nécessaire que les voitures réalisent qu'il existe ce passage nouveau et il estime qu'une solution va être trouvée.

En revanche, entendant Mme BOILLOT évoquer la « boule au ventre » de certains riverains, M. WEILL explique qu'il préfère qu'il s'agisse de « boules au ventre » pour des personnes pouvant être gênées par le bruit que de « boules au ventre » pour des cyclistes qui seraient renversés.

Ainsi, M. WEILL pense qu'une solution va être trouvée, mais qu'il est nécessaire, alors que ces équipements sont encore nouveaux et que la traversée des vélos sur les voies sur berge est un élément nouveau, que les voitures en soient alertées.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BALDINI.

M^{me} BALDINI souhaite signaler à M. WEILL qu'en tant qu'adjointe en charge des transports et de l'espace public, elle a écrit à la DVD pour faire retirer ces bandes rugueuses, et qu'elle en a parlé à la Directrice adjointe de la voirie : elle ajoute que cela fait deux mois que cette affaire traîne et que rien ne se passe.

Pour aller dans le sens de M. LAURET, elle rappelle que la Direction de la voirie du 16^e est maintenant jumelée avec celle du 15^e arrondissement, ce qui représente un travail énorme et des urgences à traiter partout. Il est, aux yeux de M^{me} BALDINI, impossible de travailler dans ces conditions-là, sachant que le 16^e arrondissement compte 160 000 habitants et que le 15^e arrondissement en compte 200 000. Elle souligne donc qu'il s'agit d'une « ville » de presque 400 000 habitants, avec un seul service de voirie, ce qui est inimaginable et impensable.

Elle en conclut que le Conseil d'arrondissement est donc obligé de déposer des vœux au Conseil de Paris pour gérer des situations qui devraient normalement pouvoir être réglées très facilement, ce que les élus du 16^e déplorent.

M. WEILL est d'accord pour dire que ce soir, beaucoup de jumelages se font.

M^{me} GIAZZI met aux voix ce vœu et demande à M. WEILL s'il vote pour celui-ci.

M. WEILL indique qu'il s'abstient sur ce vœu, dans la mesure où il croit possible de trouver des solutions, sans aller jusqu'à déposer un vœu au Conseil de Paris pour un problème consistant à améliorer des bandes rugueuses.

M^{me} GIAZZI demande confirmation que tous les autres conseillers d'arrondissement émettent un avis favorable.

Le vœu relatif aux nuisances sonores provoquées par les dispositifs de sécurisation des accès aux aménagements cyclables réalisés sur la voie Georges Pompidou, mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à la majorité du Conseil d'arrondissement (moins 2 abstentions).

M^{me} GIAZZI indique que les projets de délibérations suivants sont communiqués au Conseil d'arrondissement à titre d'information.

Projets de délibérations du Conseil Départemental transmis pour information du Conseil d'arrondissement

- **2018 DFPE 9-G** Réalisation d'un multi-accueil de 36 places et d'un centre de PMI sur le site de la caserne Exelmans (16e) - convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/Département/Paris Habitat

M^{me} Sandra BOELLE rapporteur.

- **2018 DASES 365-G** Subventions (920 680 euros) à 57 associations et convention avec chacune d'entre elles pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

M. Antoine BEAUQUIER rapporteur.

- **2018 DASCO 60-G** Collèges publics parisiens - Subventions (481 608 euros) au titre du budget participatif

M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.

- **2018 DLH 11-G** Location de l'ensemble immobilier 45-57, bd Exelmans (16e) à Paris Habitat OPH - bail emphytéotique, convention d'occupation du domaine public.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

Enfin, avant de lever la séance, M^{me} GIAZZI annonce qu'elle souhaite présenter aux conseillers d'arrondissement, deux nouveaux arrivants : Alain FROMENT le nouveau Directeur général adjoint des services, et Sébastien NAIR, nouveau conseiller technique au budget participatif et à la culture.

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} GIAZZI lève la séance du Conseil d'arrondissement à 19h25.
